

Mission locale et ARE -> Obligatoire ?

Par BigGamer95, le 29/11/2011 à 23:41

Bonjour,

alors, je suis inscrit à ma mission locale depuis un an, afin, à l'époque, de bénéficier d'un appartement en colocation qu'il proposait.

Durant l'année, j'étais en BPJEPS, et tout les mois j'avais droit au rendez-vous ou entretient téléphonique pour me redemander ma situation ... "toujours en BPJEPS ...", bref un an à me répéter, sans recevoir de leur part aucune offre d'emploi pour après ma formation Depuis avril, j'ai déménager, donc je n'ai plus besoin des services de la mission locale, mais étant demandeur d'emploi le temps de ma formation (et après), j'ai conservé mon conseillé, qui d'après eux était obligatoire

Je viens de finir mon BPJEPS et je suis donc à la recherche d'un emploi, et je suis donc payé par l'ARE (Aide au Retour à l'Emploi), donc dépendant de pôle emploi, ça ok

Au dernier entretient avec la mission locale, ils m'ont soutenu que dans ma situation, je suis dépendant d'eux et que les rendez-vous avec un conseiller sont obligatoire. De mon coté, j'ai toujours eu l'habitude de faire toutes mes démarches seuls (que ce soit administratif, auto-entreprise ou autre), et ils ne le prennent absolument pas en compte et veulent m'assister dans tout (dés que je leur demande un dossier précis (genre apl), au lieu de me donner le dossier, ils le remplissent à ma place ...

Suis-je vraiment dépendant et obligé de prendre ce rendez-vous mensuel avec la mission locale alors que je n'en ai pas besoin ?

Ne sont-ils pas là pour répondre à la demande des jeunes et uniquement ça normalement ? (dans mon cas, être mis en contact avec un réseau de professionnel, genre directeurs de centres sociaux... et c'est tout !)

Merci beaucoup par avance

++